



Licenciment abusif, embauché par arrêté pour 3 mois

Par **kafouin**, le **29/08/2008** à **09:47**

bonjour!!
employé par une mairie...
par arrêté pour une période de 3 mois..
après 28 jours mon ancien employeur m'a imposé de libérer le logement de fonction, je n'avais plus de travail..
pas de période d'essai mentionné sur l'arrêté, mais les dates de début et de fin elles oui..
je n'ai reçu aucun courrier pour expliquer la cause de ce licenciement..
j'ai été logé par la mairie..
puis je attaqué pour licenciement abusif ??
il y a t il une période d'essai ??
puis je demandé des dommages et intérêts, quels montant ???
merci pour l'aide que vous voudrez bien m'accorder.

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **23:05**

Si je comprends bien, vous aviez un CDD de 3 mois dans une mairie.
Vous parlez de votre ancien employeur, était-ce la Mairie ?
Dans l'affirmative, la Mairie vous aurait attribué un logement de fonction pour 3 mois ?
Quel emploi aviez-vous ? En principe les mairies n'attribuent pas des logements de fonction pour des CDD. Je suppose que vous avez reçu une lettre recommandée A/R de la mairie pour votre licenciement. Merci de nous dire les propos tenus dans ce courrier.
On ne peut rompre un CDD (hormis motif grave).
Donnez nous un peu plus d'explications si vous voulez que l'on vous aide.
Cordialement